

Compte rendu réunion Conseil de Quartier du Canal du 16 juin 2022

Diffusion

Membres du conseil de quartier+ autres personnes présentes

Elus référents

Services techniques et élus municipaux ad hoc

Présents

Membres du conseil de quartier

Martine Aguera, Florence Clément, Dominique Gilbon, Fabienne Landry, Pascale Fine Lestarquit, Bruno Lazare, Brigitte Martin

Autres habitants du quartier

Laure Alligier, Chloé Burges, Michel Barrat, Eric Cros, Marie Cros, Alain Besnier, Jean-Marc Offroy, Larbi Amara

Mairie

Divine N'Simba

Excusés

Chantal Leloup Bernard Hoarau

	Décision / action
<p>Nouvelles du quartier</p> <p>CoJ (comité des jeunes) : a organisé une après-midi ramassage des déchets au parc de la ferme de 50 le dimanche 12 juin : environ 40 participants. Prochain événement : "rando glisse" sortie Roller et trottinette le 1er juillet au soir</p> <p>Le spectacle "Héroïne" porté par ARTO qui devait se tenir samedi et dimanche sur le port aura finalement lieu au Kiwi (salle climatisée requise au vu des températures caniculaires)</p> <p>La Voisinerie, projet d'entraide entre habitants du quartier, a défini une charte et créé un dépliant. Elle se développe tout doucement. Dans l'expectative. Il existe déjà plusieurs "mini voisineries" qui pourraient être regroupées.</p> <p>23 juin : inauguration du CALM ("comme à la maison"), bar du collectif La Maison</p> <p>2 juin dernier : soirée "Plan de lutte anti moustiques" au cinéma : film et présentation des 2 projets du budget participatif en lien avec ce thème</p>	

<p>Point Groupe de travail Mobilités douces / accessibilité</p> <p>Participation aux réflexions du projet Mobilité porté par la Mairie + Consultation menée par le bureau d'études EGIS</p> <p>NB : A venir : arceaux le long du port (ils ont été livrés mais avec une mauvaise couleur et doivent être repeints avant installation...)</p>	
<p>Groupe de travail Cinéma</p> <p>Prévu le samedi 3 septembre sur le port Film choisi : “Antoinette dans les Cévennes” Projection assurée par CinéRue Proposition de Dominique G de faire une première partie avec un ou des courts métrages de personnes du quartier (2 idées) : accord de principe du CQ.</p> <p>Le service Com de la Mairie filme cette année des temps forts dans la ville, notamment le vide grenier. Les inviter au repas de quartier du 25 ?</p>	<p>Dominique G : connaître la durée des films en question et vérifier (auprès de CinéRue) qu'ils peuvent être projetés au grand public. (qu'ils ont obtenu les droits)</p> <p>Mail à envoyer (Brigitte)</p>
<p>Groupe de travail Marché</p> <p>Rappel : Format marché éco responsable, zéro déchet, solidaire, produits en circuit court. Marché du soir. Marché alimentaire et lien social. Questionnaire avec 400 réponses, envoi des résultats en janvier : dans une version synthétique ici : https://lstu.fr/marche-infographie et une version détaillée là : https://lstu.fr/marche</p> <p>2 rencontres d'1h avec les élus réalisées dernièrement Mairie intéressée par notre idée (souhaite la dupliquer sur les 2 autres quartiers) Le SICOVAL va financer un temps d'accompagnement du projet (via le CIVAM) A priori peu de frais à envisager côté Mairie (placier, nettoyage : a priori pas nécessaire) Actions coté mairie : - voir les possibilités pour l'éclairage peut-on se brancher quelque part à Port Sud et étudier où les marchands pourront se brancher ou si des travaux sont à envisager - vérifier la possibilité de tenir un marché de façon récurrente sur la parcelle concernée - envisager à temps l'investissement financier nécessaire pour un</p>	

<p>éventuel "lancement" au printemps 2023. Actions côté GT CQ : - aller voir les marchés similaires à notre projet - envisager un temps de concertation avec les riverains du port (y compris les 5% qui y sont opposés).</p> <p>A réaliser : concertation avec les riverains Prochaine réunion avec les élus : 6 juillet</p>	
<p>Repas de quartier et fête de la musique le 25 juin</p> <p>Demande de matériel faite L'association ATUVE assure une buvette. Les musiciens se sont coordonnés entre eux</p>	<p>Tous : qui sera bénévole sur ce temps ? Un rappel a été envoyé aux membres du CQ pour mettre en place et ranger.</p>
<p>Point Budgets participatifs 2021/2022</p> <p>8 projets validés plusieurs réunions de suivi inter quartiers dans l'année et une réunion bilan a été faite le 14 juin avec le service communication de la mairie. Voir compte-rendu en pièce jointe</p>	<p>2 modifications à partir de 2022/2023 : le calendrier sera calqué sur l'année scolaire et 15.000 euros/ 30.000 seront consacrés à la communication pour davantage concerner les habitants.</p>
<p>Réponses de la Mairie à nos questions des mois derniers :</p> <p><u><i>1/ Travaux chemin de mange Pommes :</i></u></p> <p>Concertation reculée car se fera en articulation avec les travaux de la ZAC et du métro côté ferme de 50 qui eux-mêmes ont pris du retard. Le CQ se demande pourquoi il faut décaler la concertation...</p> <p><u><i>2/ Lancement comité de suivi des berges et du port :</i></u></p> <p>Arrêté municipal réalisé, une réponse de la préfecture est attendue: réunion de lancement en septembre.</p> <p><u><i>3/ Tonnage limite sur le pont de Mange Pommes qui semble fragile (or des semi-remorques l'empruntent régulièrement)</i></u> Pas de réponse</p>	<p>Divine : solliciter une réponse de la mairie au courrier du CQ sur la concertation citoyenne</p> <p>Divine : solliciter une réponse de la Mairie au courrier du CQ sur le tonnage acceptable du</p>

<p><u>4/ “Dispositif “Oui Pub” ; où en est-on ?</u></p> <p>Pas de réponse</p> <p><u>5/ Bacs à plantes et places de parking au niveau du passage piéton J Prévert</u></p> <p>Pas de réponse</p> <p><u>6/ Comité «Participation Citoyenne» :</u></p> <p>comment marche-t-il finalement ? aucun d'entre nous n'y est ?</p> <p>Pas de réponse</p>	<p>pont</p> <p>Divine nous informe que Marie-Pierre Gleyzes gère ce dossier.</p>
<p>Nuisances sonores du Bikini</p> <p>Les habitants présents, riverains du Bikini, font part de leur épuisement, exaspération quant aux nuisances sonores particulièrement extrêmes. Ces nuisances sortent du cadre occasionnel: la piscine a toujours fonctionné sur des autorisations ponctuelles ne nécessitant pas d'étude d'impact. Le “Petit Bikini”, censé compenser le manque à gagner de la fermeture de 2020 n'était annoncé que pour 2021, or...en 2022 cela continue!!</p> <p>Démarches déjà effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - discussions avec le propriétaire du Bikini => ne changent rien sur le long terme - appels en gendarmerie : aucun pouvoir dans la mesure où il existe, d 'après eux, une autorisation administrative. - dépôt de plainte à la gendarmerie - courriers divers à la mairie (dont un co-signé de 33 riverains en novembre 2021) => aucune réponse <p>Démarches envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - référé ? 	<p>Eric Cros : voir avec les Amis de la Terre(Dominique) quelle action possible en justice</p> <p>- Riverains : tractage dans le quartier pour constituer un collectif à l'instar de celui créé précédemment.(info Brigitte)</p> <p>- Demande de mesures acoustiques (Pascale se renseigne) voir avec l'ARS</p>
<p>Constat général par rapport aux questions du CQ à la Mairie</p> <p>Peu de réponses apportées : manque de considération !</p> <p>Risque d'épuisement ou de démobilisation des membres du CQ</p>	<p>Elus : attention à porter sur les questions envoyées en amont afin d'apporter les réponses.</p>

ANNEXES :

- brochure Voisinerie
- compte-rendu suivi budgets participatifs
- courriers envoyés concernant le Bikini
- Synthèse sur réglementation des lieux diffusant de la musique amplifiée

Prochaine réunion : jeudi 15 septembre à 20h30

ANNEXES

A) Courrier à Mr le Maire concernant le BIKINI :



Conseil du Quartier du Canal

Monsieur le Maire,

Le conseil du Quartier du Canal a été alerté par des habitants de Ramonville, demeurant en face du BIKINI (le long des berges et dans la quartier de la Méditerranée) , de la reprise des nuisances sonores , comme l'été dernier, en provenance du BIKINI.

Un des rôles du CQ du canal est de vous avertir des problématiques de voisinage porté à la connaissance du CQ du Canal par les habitants du Quartier.

Comme l'année dernière, à la même époque, les nuisances sonores du BIKINI sont au cœur du Problème.

Le CQ du Canal s'étonne encore une fois des mêmes reproches fait à la mairie, par les habitants du Quartier.

D'où notre questionnement :

1°) Y-a-t-il eu une concertation entre les habitants, la mairie et le BIKINI au sujet du planning des heures d'ouverture de l'établissement ?

2°) Les habitants se plaignent (comme l'année dernière) de la réponse de la gendarmerie suite à leurs appels téléphonique : « Désolé nous ne pouvons rien faire car le Bikini possède une autorisation de la mairie de Ramonville » .

Le CQ du Canal voudrait avoir connaissance de la teneur de cette autorisation, pour comprendre exactement la problématique du conflit.

3°) Quel est exactement le niveau maximum de décibel, autorisé par loi pour ce type de manifestation ?

4°) Est-il envisageable de mesuré ce niveau de décibels ?

Le CQ du canal aura sa réunion mensuelle, le 16 Juin 2022 à 20h30, à la salle du Quartier.

Serait-il possible d'avoir une réponse à nos questions, pour que le CQ du Canal puisse le transmettre aux habitants qui ne manqueront pas d'être présent à cette réunion ?

Cordialement.

Bernard HOARAU – Pour le CQ du canal

B) Mail de Mr Eric Cros concernant les nuisances du BIKINI

14/06/2022 18:11

Gmail - Fwd: Festival des curiosités



Contact CQ <contactcq31@gmail.com>

Fwd: Festival des curiosités

hbl cq <hbl.cq.canal@gmail.com>
À : contactcq31@gmail.com

12 juin 2022 à 19:30

----- Forwarded message -----

De : Eric <eric-cros@orange.fr>

Date: dim. 12 juin 2022, à 11 h 09

Subject: Re: Festival des curiosités

To: <sylvie.mollereau@mairie-ramonville.fr>

Cc: <population@mairie-ramonville.fr>, <david.baichere@vnf.fr>, <police.municipale@mairie-ramonville.fr>, Quartier Fluvial <quartier.fluvial@mairie-ramonville.fr>, association atuve <contact@atuve.org>, Nicolas MATHIEU <nicolas.mathieu@mairie-ramonville.fr>, <anna.carbonnel@mairie-ramonville.fr>, <conseil.canal@mairie-ramonville.fr>, <christophe.parizot@mairie-ramonville.fr>

Dimanche 12 juin 2022

Bonjour Madame Mollereau,

Tout d'abord, je dois vous dire qu'à la réception, et surtout à la lecture du mail « courrier riverains » que vous nous avez envoyé le 20 mai via l'Agent portuaire, Monsieur Parisot, j'ai cru à une blague.

Je vous cite : « ces nuisances ne seront en rien comparables avec la diffusion des années précédentes »

Clairement, je vous confirme, vous avez eu raison de le préciser : **c'était pire !!!**

Impossibilité de rester sur ou, dans ma péniche tant le niveau de décibel était douloureux : OUI, je vous parle de **douleur** et non de bruit gênant.

Plusieurs riverains du pâté de maison Jean Boin, pourtant à quelques centaines de mètres de l'évènement ont vu leurs vitres qui vibraient de toute part et se sont plaints bien évidemment de ce vacarme assourdissant.

Je vous assure, à un tel niveau de décibel, on ne parle plus de musique mais bien d'atteinte à l'intégrité physique des personnes !

Comment une élue responsable peut elle valider de telles nuisances, comment autoriser ce genre de festival en plein quartier résidentiel, sans, en même temps ne pas imposer un certain respect du volume sonore.

Vous souhaitez rendre sourd tout un quartier ? C'est pas sérieux de donner "carte blanche" à des patrons privés d'une boîte de nuit qui agissent en toute impunité et qui n'ont aucune idée de la notion de respect du voisinage.

Bref, cet évènement est passé, mais ce qui m'amène aujourd'hui est lié à ce que j'ai vécu cette nuit et la plupart des autres nuits passées et à venir.

Vous avez autorisé le Bikini à se transformer en boîte de nuit jusque 5h du matin tous les vendredis, samedis et certains dimanches soir et ce, depuis plusieurs années.

Résultats je dors 3 à 4 h ces nuits là.

Hier soir, comme tous les soirs de manifestations du Bikini d'ailleurs, alors que cette salle de concert est soit disant classée comme l'une des mieux isolée phoniquement, les patrons de cet établissement laissent quasiment en permanence **les portes ouvertes**, ce qui réduit à néant l'isolation attendue pour le respect des riverains.

Effectivement, je vous rappelle, qu'il existe un quartier d'habitation avec des péniches et des maisons à proximité immédiate de cette salle, quartier que vous avez d'ailleurs prévu de rebaptiser « **Quartier Fluvial** ».

Après avoir passé une soirée chez des amis, je rentre à mon domicile, péniche Meltémi, vers minuit.

Les portes de la salle de concert sont visiblement ouvertes puisque j'entends parfaitement ce que « crache » la programmation du jour et surtout les basses qui cognent dans tout mon corps.

Règlementation bruit

Une réglementation particulière s'applique aux lieux diffusant de la musique amplifiée, visant à concilier le fonctionnement de ces lieux avec le respect du droit à la tranquillité des riverains et la prévention des risques liés à l'exposition à de forts niveaux sonores.

Les articles R. 571-25 à R. 571-30 et R. 571-96 du code de l'environnement (créés par le décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée) fixent des obligations de protection du voisinage (respect des valeurs d'émergence) et de protection de l'audition du public (respect du niveau moyen de 105 décibels pondérés A).

Cette réglementation s'applique aux établissements dont la principale activité est la diffusion de musique amplifiée (discothèques, salles de spectacles) comme à ceux ayant d'autres affectations mais diffusant de la musique amplifiée (salles polyvalentes, bars, restaurants...) 12 fois par an ou plus ou, pour une activité saisonnière, 3 fois par mois ou plus.

Les exploitants de ces établissements sont tenus de faire réaliser une étude de l'impact des nuisances sonores comportant une étude acoustique ainsi que la description des dispositions prises pour limiter le niveau sonore et les émergences.

Les établissements diffusant de la musique amplifiée doivent respecter un isolement minimal qui permet de respecter les valeurs maximales d'émergence définies par l'article R. 1334-33 du Code de la santé publique (émergence globale) ainsi que la valeur maximale d'émergence de 3 dB dans les octaves normalisées de 125 Hz à 4 000 Hz (émergence spectrale).

Article R1334-33

L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.

Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB (A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB (A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :

Si le niveau de bruit est de 105db dans l'établissement on a environ 80 db à 200m soit le niveau de bruit d'une usine ou d'un restaurant bruyant... Alors que le niveau de bruit dans une rue peu passante est de 40db . L'émergence est de 40db très au-delà du seuil de la réglementation

Mais il faut mesurer tout ça. Pour faire réaliser gratuitement une mesure, contactez les services d'hygiène de la mairie ou de l'agence régionale de santé, ils sont équipés d'appareils homologués pour mesurer le niveau de bruit.

C) Voisinerie

Pour intégrer la Voisinerie,
il est nécessaire d'adhérer à sa charte :

CHARTRE DE LA VOISINERIE

La Voisinerie jardine, sur le territoire du quartier du canal (habitants des voies goudronnées et aquatiques, permanents ou occasionnels) des valeurs de :

CONVIVIALITÉ :

En initiant des rencontres chaleureuses.

ÉQUITÉ :

En veillant à ce que les partages se passent dans un ressenti de réciprocité.

CONTRIBUTION :

En invitant chacun à participer à la hauteur de ses moyens et capacités.

SOLIDARITÉ :

En portant une attention particulière à la dignité de chacun.

MISE EN COMMUN :

En favorisant l'enrichissement, au sens large, par le partage.

AUTONOMIE :

En encourageant la débrouillardise et la créativité dans l'interaction.

HUMOUR :

En encourageant un état d'esprit de légèreté et de dédramatisation des situations.

CONSCIENCE :

En proposant des moments pour mûrir ensemble la perception et la compréhension de la place de chacun parmi les autres et en posant un regard constructif sur des désaccords éventuels plus ou moins conflictuels.

COMMUNICATION :

En suscitant la conversation et le bouche à oreille «bienveillant».

Pour nous contacter et nous donner votre avis sur cette initiative :

voisinerieducanal@laposte.net

LA VOISINERIE DU CANAL

La Voisinerie nous met en lien pour contribuer à mettre en valeur et cultiver les richesses du bon voisinage. Chaque membre peut, à ce titre, être sollicité pour participer au fonctionnement général de la Voisinerie, sans obligation et selon ses possibilités.

D) CR réunion Budget Participatif

REUNION BILAN BP 2021 – 2022

Présents : Damien Valterta, Andres Raymond (CQ Plaine), Joelle Boué (CQ Coteaux), Marie-Pierre Gleizes, Bernard Hoarau (CQ Canal), Brigitte Martin (CQ Canal)

Points présentés par Damien Valterta

Visuel la Montgolfière et graphisme qui soit un peu art déco année 70

Page web dédiée

Vidéo explicative du BP en 2m30 You tube réseaux sociaux

Plusieurs phases de communication

1. Information
2. Recueil des votes
3. Présentation des projets choisis

AMELIORATION

- Lancer tout sur internet pour faire les propositions sur le site
- TODO renvoyer un mail pour que les projets non sélectionnés puissent être repropoés
- Pb dans les familles avec un seul mail
- Posters seront mis au forum
Flyers pour CQ et kakémono à valider par els CQ avant le forum des associations

COMMENT COMMUNIQUER MIEUX AVEC LES RAMONVILLOIS(SES)

Faire voter les ramonvillois sur le marché et préparer un classeur avec des images

La dépêche pour annoncer BP

Phase de vote : avant les votes faisables diffusion en direct soirée de lancement où les porteurs présentent en 3 mn et puis rediffusion possible

Phase de dépôt directement sur le site et sur papier pour ceux qui ont des difficultés

Lancement au Forum des associations projet construit

Réserver 15 K€ pour la communication

Pour la communication :

- mettre un panneau sur les budgets participatifs avec l'année et Faire un logo Montgolfières en fer pour marquer les nichoirs + BP + année
- Appel à dépôts projets : forum + mar
- Mettre 4 Bâches sur les ronds-points pour appel à projets et votes : « Budget participatif déposez vos idées » et puis votez

Décision : informer le CQ qui invitera et éventuellement il vient le présenter et le CQ peut aider le porteur

PROPOSITION DE CALENDRIER BP 2022 2023

1. FORUM top départ 3 septembre
2. ARRET DES DEPOTS mi novembre
3. SERVICE fin avril
4. Vote fin mai
5. Debut juin : diffusion video